



République Française
 Département de l'Hérault
 Extrait du registre des délibérations
Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	27 juin 2016	Séance du : 12 Juillet 2016
	Votes : 38	L'An Deux Mille Seize, et le douze juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de BRIGNAC, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 30	Pour : 38	
Absents : 7	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmasclé).

Absents représentés :

Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran)
 M. Denis MALLET (Cabrières) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras)
 M. Marc FAVIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet)
 Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault)
 M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault)
 Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault)
 M. Olivier BRUN (Fontès) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)
 M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : Mme Berthe BARRE (Ceyras), Mme GREGOIRE Arielle (Clermont l'Hérault), M. Georges GASC (Paulhan), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Eric VIDAL (Villeneuvevette).

Objet : Centre aquatique – Convention de mise à disposition de lignes d'eau du Centre aquatique au Club de natation « Les Dauphins ».

Monsieur BARDEAU propose aux membres du conseil communautaire de mettre à disposition de l'association « Les Dauphins » un certain nombre de lignes d'eau selon les conditions définies dans la convention jointe en pièce annexe.

Il précise que l'association proposera à ses adhérents des activités de natation sportive (perfectionnement adultes et enfants à partir de 6 ans) qui ne devront en aucun cas être en concurrence avec celles proposées par la Communauté de communes.

Il ajoute que cette mise à disposition conclue pour la durée d'une saison associative soit du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017, donne lieu à la perception d'une redevance dont le montant est fixé à 15€ / an / adhérent pour l'ensemble des plages horaires accordées pour pratiquer les activités.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le conseil communautaire a approuvé l'exposé de Monsieur BARDEAU, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention de mise à disposition de lignes d'eau du Centre aquatique de la Communauté de communes du Clermontois au Club de natation « Les Dauphins » selon les conditions énoncées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20160719-2016-07-12-24-DE
Date de télétransmission : 19/07/2016
Date de réception préfecture : 19/07/2016